



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Haut Conseil**  
de l'éducation artistique et culturelle

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17/12/2021

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU HCEAC

Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), co-présidé par Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, et M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, s'est réuni en séance plénière vendredi 17 décembre 2021, en présence des ministres.

Le HCEAC est une instance collégiale composée de trente membres, créée en novembre 2005. Autour de l'État représenté par six ministères (Culture, Éducation Jeunesse et Sports, Agriculture, Cohésion des territoires, Enseignement supérieur, Solidarités et Santé), il associe élus des collectivités territoriales, personnalités qualifiées du monde universitaire, culturel et associatif et représentants des parents d'élèves.

Instance de concertation et de réflexion, sa mission est de proposer des orientations en matière d'éducation artistique et culturelle.

Les membres du HCEAC, dont le vice-président Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne, viennent d'être renouvelés pour une durée de trois ans par arrêté interministériel.

Lors de cette séance, la Mission EAC créée au sein de la Direction générale de l'enseignement scolaire et la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la Culture ont été présentées.

Emmanuel Ethis a exposé les missions et les actions de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC), ouvert à Guingamp depuis septembre 2021.

La généralisation du pass Culture et son extension aux jeunes de moins de 18 ans à partir de la classe de 4<sup>e</sup> ont fait l'objet d'une présentation.

L'enseignement supérieur et l'inclusion constitueront des thématiques de travail pour le HCEAC en 2022.



Le label 100 % EAC a été officiellement lancé pour répondre à la priorité gouvernementale de généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Il a vocation à distinguer les collectivités portant un projet ayant pour objectif une éducation artistique et culturelle pour 100 % des jeunes de leur territoire, de la petite enfance à l'université, en application de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle élaborée en 2016 par le HCEAC. Les candidatures seront ouvertes à partir du mois de janvier.

Contacts presse :

Secrétariat général du HCEAC : 01 47 03 89 49 / 69

[gaelle.bebin@culture.gouv.fr](mailto:gaelle.bebin@culture.gouv.fr)

[florence.fantini@culture.gouv.fr](mailto:florence.fantini@culture.gouv.fr)

Ministère de la Culture  
Délégation à l'information et à la communication  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)  
01 55 55 30 10